



HONORAIRES DE LOCATION

Applicable à partir du 01 Avril 2017

BIENS	Durée du bail	Action	Montant	
			LOCATAIRE	PROPRIETAIRE
LOCAUX HABITATION vide ou meublé (loi 89-462 du 6 Juillet 1989)	de 3 mois à 3 ans	visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC /m ² habitable	10 € TTC /m ² habitable
		Etat des lieux d'entrée	3 € TTC/m ² habitable	3 € TTC/m ² habitable
		Honoraires d'Entremise et négociations	néant	4 € TTC/m ² habitable
Locaux d'habitation meublés Saisonnier	Jusqu'à 90 jours		20% TTC des loyers CC	néant

DEPOT DE GARANTIE:

HABITATION vide(loi 89-462 du 6 Juillet 1989)	1 mois de loyer hors charge	LOCATAIRE
AUTRES TYPES DE LOCATION	2 mois de loyer hors charges	LOCATAIRE

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires de gestion mensuel:

6,5% HT sur les encaissements, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations :

Garantie des loyers impayés : GLI, voir Agence pour plus d'information.

HONORAIRES DE TRANSACTION

Murs commerciaux / Fonds de Commerces / Terrains	10% TTC du prix de vente
De 0 à 29 000 euros	20% TTC du prix de vente
De 30 000 à 59 000 euros	10% TTC du prix de vente
De 60 000 à 99 000 euros	7% TTC du prix de vente
De 101 000 à 149 000 euros	6,5% TTC du prix de vente
Audelà de 150 000 euros	6% TTC du prix de vente